



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Melun, le vendredi 19 juin 2020

Le principal du collège Les Capucins,

aux

Parents des élèves du collège,

Information relative à la réouverture totale du collège Les Capucins de MELUN.

Pour faire suite aux annonces récentes du chef de l'État, je vous confirme la réouverture totale du collège LES CAPUCINS à partir du **lundi 22 juin 2020**.

A ce jour, depuis la réouverture partielle du 2 juin 2020, le collège accueille 38 % des élèves de 6° le lundi et le mardi et 26 % des élèves de 5° le jeudi et le vendredi. Dorénavant, en raison de données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19, le protocole sanitaire national a été assoupli et permet dorénavant d'accueillir dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes pour tous l'ensemble des élèves au collège, avec possibilité de déjeuner sur place.

Cet accueil s'effectuera "de manière obligatoire et selon les règles de présence normales".

L'emploi du temps, consultable sur Pronote par l'intermédiaire de l'environnement numérique de travail de Seine-et-Marne, a été adapté.

La limitation du brassage des élèves étant maintenue, certains cours du début de matinée ou de fin d'après-midi sont supprimés afin de favoriser l'arrivée et le départ échelonnés des élèves. Les intégrations des élèves UPE2A (EPS, anglais) au sein des classes banales sont annulées. Enfin, la suspension des cours du mercredi matin est maintenue afin de permettre les opérations d'entretien complémentaires de notre établissement.

Dès lundi matin, je remercie :

Les élèves de **6°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00** au **portail de l'établissement** afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (6°1 : salle 106, 6°2 : 116, 6°3 : salle 215, 6°4 : salle 104)

Les élèves de **4°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00** au **portillon de l'établissement** afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (4°1 : salle 111, 4°2 : salle d'études, 4°3 : salle 212, 4°4 : salle 102)

Les élèves de la classe **UPE2A**, munis d'un masque, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00**, au **portail** de l'établissement afin d'accéder à la salle 114 qui leur a été réservée.

Les élèves de **5°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h15** ou à **9h15** au **portail** de l'établissement afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (5°1 : salle 103, 5°2 : 113, 5°3 : 115, 5°4 : salle 105, 5°5 : salle 214)

Les élèves de 3°, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h15** ou à **9h15** au **portillon** de l'établissement afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (3°1 : foyer, 3°2 : 213, 3°3 : salle 101, 3°4 : salle 211)

À la veille de la réouverture totale, je vous prie de trouver des éléments d'information sur le **fonctionnement du collège Les Capucins en mode COVID-19 allégé**.

La priorité, mettre en place un fonctionnement qui garantisse la sécurité sanitaire de tous

La sortie du confinement ne marque pas la fin de la pandémie. Il nous faut apprendre à vivre avec le virus, à nous en protéger, comme à protéger ceux dont nous avons la responsabilité.

Le **fonctionnement du collège** en mode **COVID-19 allégé** doit être conforme au **protocole sanitaire national** qui a été transmis par les autorités ministérielles le **17 juin 2020** et adapté à la configuration de notre collège et aux ressources humaines disponibles. Il a été élaboré en collaboration avec les services du département qui ont la charge de l'entretien des installations et des locaux des collèges et de la restauration scolaire.

Cinq principes généraux sont déclinés dans le fonctionnement en mode COVID-19 allégé du collège :

❖ La distanciation physique est allégée mais maintenue entre les groupes :

- Dans le respect de la distance minimale d'au moins un mètre entre chaque personne quand elles sont côte à côte ou face à face, **les classes du collège pourront être accueillies au sein des salles de l'établissement et toutes les tables seront réinstallées dans la salle de restauration.**
- Afin de limiter les croisements d'élèves et de groupes, des **espace particuliers sont attribués à chaque classe du collège.**
- Enfin des **marquages au sol** et des **affichages** faciliteront le respect des circulations et des distances aux abords des entrées extérieures et intérieures.

❖ L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :

- Le **lavage et la désinfection des mains** à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrée dans l'établissement, entrée en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
- Les échanges de **matériels** étant interdits, les élèves devront disposer de leur matériel personnel. L'utilisation des matériels collectifs (téléphones, claviers, photocopieurs) sera accompagnée de modalités de désinfection lors de chaque utilisation.
- Le **port du masque** est recommandé pour tous et à tous moments. Il est **obligatoire pour tous lorsque le respect de la distanciation physique** risque de ne pas être garanti : circulations, accueil d'usagers, activité en situation rapprochée.

❖ La limitation du brassage des élèves.

- L'organisation mise en place permet tout au long de la journée de limiter le mélange des groupes d'élèves : échelonnement des arrivées, des départs, des récréations, des repas.
- Afin d'éviter le mélange des élèves, certains enseignements sont adaptés ou supprimés : latin, cours de langues, intégration des élèves UPE2A en classe banale.

- Afin d'isoler les groupes, des espaces réservés sont définis dans la cour de récréation et la salle de restauration, lieux de brassage potentiels.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**

- Un **distributeur de gel hydroalcoolique** a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.
- Dans les **salles de classe**, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les **sanitaires** sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans **les halls, les escaliers et les couloirs**, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

❖ **Concertation, formation, information et accompagnement des acteurs**

- Les personnels du collège ont été formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les élèves seront formés aux gestes barrière et aux règles de la distanciation physique dès leur arrivée au collège.
- **Les familles ont un rôle actif** dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement en mode COVID-19 du collège Les Capucins :
 - En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement.
 - Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
 - Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant, dépistage et retour en classe selon avis médical.
 - Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
 - Le port du masque étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques à leur enfant. Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
 - Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
 - Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
 - Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.

Une réouverture pour accompagner vos enfants dans leurs apprentissages et préparer la rentrée de septembre.

Le retour au collège à partir du 22 juin est **obligatoire**, il permettra :

- Aux professeurs de retrouver leurs élèves, de les écouter et de voir comment ils vont après cette période si particulière.
- De mettre en œuvre concrètement une information régulière aux gestes barrière et aux règles de la distanciation,
- De faire le point avec votre enfant sur ses difficultés scolaires éventuelles, de proposer les stages de remobilisation qui se dérouleront au mois d'août 2020
- De développer des actions d'information, de réflexion et d'accompagnement sur la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre, sur la manière dont elle est vécue par nos élèves.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Le principal,



Pascal FORTIN